

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept Juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 20 Juin 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 20 – **REPRESENTES** : 8.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Catherine COOREVITS*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Christophe PAITIER*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme LE BOUEDEC Christiane (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Sylvie AUBRY et M. Stéphane CODET.

OBJET :	Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la Forêt aux Consorts ROUSSEAU.
----------------	--

N° 2019 / 06 / 08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1311-10,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 1212-1, L 1211-1,

Vu l'arrêt du 5 décembre 2016 (JORF du 11 décembre 2016) relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes portant notamment sur le rehaussement des seuils et sur l'encadrement des saisines obligatoires auprès des services du Domaine,

Vu le « bon pour accord » des propriétaires en date du 14 Mai 2019 pour céder le bien au prix de 1,00 euro symbolique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Urbanisme – Agriculture – Travaux du 19 Juin 2019,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

*Considérant le souhait de la Commune de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS numéro 33 d'une superficie d'environ 427 m²,
Considérant que l'estimation du Domaine n'est pas requise compte tenu du coût de l'acquisition très inférieur au seuil de consultation,*

.../...

Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition de par sa situation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir la propriété immobilière référencée ci-dessus moyennant la somme de 1 ,00 € net vendeur,
- **RAPPELLE** que le ou les actes seront rédigés à l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,
- **PRECISE** que l'ensemble des frais sera pris en charge par la Commune de BLAIN,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Juin 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190627-CM-2019-06-08-
DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019